

Attestation de capacité de transporteur de marchandises et de loueur de véhicules industriels

Arrêté du 17 novembre 1999

Public

Tout public.

Pré-requis

- Aucun.

Objectifs

Permettre au participant de se présenter à l'examen d'attestation de capacité professionnelle de transport public et de loueurs de véhicules industriels dans les meilleures conditions.

Éléments de contenus sur une durée variable*

Droit civil

Droit commercial

Réglementation sociale

Réglementation professionnelle

Normes et exploitation technique

Sécurité

Transports internationaux

Gestion commerciale

Gestion financière

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

Validation

Attestation de capacité de transport est délivrée par le Préfet de région, si réussite à l'examen.

* Formation à distance ou en présentiel se rapprocher d'un centre Promotrans.